

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 649

présenté par
M. Kasbarian

ARTICLE 25 BIS B

À la seconde phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« autorisation »,

insérer le mot :

« environnementale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.